

SEANCE DU 13 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 Avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 02Avril 2021, s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, maire.

Etaient présents mesdames et messieurs les conseillers municipaux suivants Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER – Valérie BISBROUCK – Yohan COGET – Jean-François DEWAMIN- Didier FOURNIER- Joëlle FRANQUEVILLE- Florent SAVARY- Julie STEFANOVIC-PERDIGEON– Éric ZENOBEL.

Etaient excusés : Christian ALARY – Jean-Philippe CHRETIEN- - Christian LEVECQUE- Mickaël SAINT-SOLLIEUX -

.

Mickaël SAINT-SOLLIEUX -

Procurations :

Christian ALARY à Philippe COULON.

Jean-Philippe CHRETIEN à Philippe COULON.

Mickaël SAINT-SOLLIEUX à Valérie BISBROUCK.

Secrétaire de séance : Anne MAUGER

Assistait également Madame Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

Etait inscrit à l'ordre du jour :

- Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020 définitifs de la Commune.
- Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020 définitifs du service Eau
- Vote des taux d'imposition 2021
- Budget Général 2021
- Budget Eau 2021
- Fixation du prix de l'eau 2021
- Transfert de la compétence « Mobilité » à la CCHS.
- Mise en place de la garderie à l'école (barème).
- Division parcelle ZN n°113
- Questions diverses

Points ajoutés à l'ordre du jour :

- Déclassement de voies
- Admission en non valeur

Approbation du compte-rendu de la séance du 09 Mars 2021

Monsieur le Maire porte au vote le compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 09 Mars 2021.

Approbation d Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020 définitifs de la Commune (délib CG2020 :2021-04-01 et délib CA 2020 : 2021-04-02)

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sans la participation du maire, approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif de la commune.

Approbation des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2020 définitifs du service Eau (délib CG2020 :2021-04-03 et délib CA 2020 :2021-04-04)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs du service Eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif du service Eau.

Vote des taux d'imposition 2021(délib n°2021-04-05)

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la volonté de maintenir les taux d'imposition en 2021 tels qu'ils étaient appliqués en 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les mêmes taux d'imposition en 2021 soit :

- Taux de Taxe d'habitation16.01%
- Taux de Taxe sur le Foncier Bâti31.83%
(6,29%+25,54% incorporation TH départementale)
- Taux de Taxe sur le Foncier non Bâti22,11%

Budget Général 2021 (délib n°2021-04-06)

Monsieur le Maire aborde ce point en soulignant la volonté et les choix budgétaires de la commune qui concernent essentiellement l'amélioration du cadre de vie du village.

De même, il précise que les travaux prévus en 2020 seront reportés et effectués en 2021. Ces décisions ont été évoquées lors du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire énonce les travaux effectués et à venir :

Travaux de 2020 reportés en 2021 :

- TBI (devis 2019)
- Mise au norme de l'éclairage de l'église et sonorisation
- Eclairage de la statue de la Vierge
- Protection des vitraux de l'église
- Remise en état du christ (peinture)
- Accès PMR à la mairie

Travaux 2021 à programmer (DOB 2021)

- Réfection des garde-corps des ponts des étangs.
- Accès PMR de l'église
- Ponton d'observation des étangs
- Réfection des berges du Marais de Buscourt
- Installation de bancs en bois sur les étangs
- Achat de mobilier pour la mairie
- Réfection du parking en face de l'église avec une place réservée handicapé, marquage au sol.
 - Changement de la clôture de la salle polyvalente
 - Pose d'un portail au dépôt des déchets verts rue de Feuillaucourt.
 - Achat d'un broyeur de végétaux pour l'équipe technique de la commune
 - Pose d'un défibrillateur, le lieu est à déterminer.
- Prolongement de la pose de poteaux sur le parking du parcours de la découverte des oiseaux pour éviter toute intrusion sur le site.

Monsieur le Maire précise que certains travaux font l'objet de subventions en attente à ce jour.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric Zénobel, conseiller municipal, pour l'exposé du budget général.

Budget de la Commune	Exercice 2021
Dépenses de Fonctionnement	475 686 €
Recettes de Fonctionnement	516 943 €
Dépenses d'Investissement	234 287 €
Recettes d'Investissement	380 244 €

Après examen détaillé et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget général 2021.

Budget Eau 2021(délib n°2021 -04-07)

Monsieur le Maire introduit le vote du budget de l'eau potable 2021. Il informe l'assemblée que des travaux de réparation suite à des fuites d'eau ont été effectués et qu'il est envisagé de procéder progressivement à la sortie des compteurs d'eau sur le domaine public.

Il donne la parole à Monsieur Dominique Lenglet, adjoint, pour l'exposé du budget eau potable 2021.

Service Eau Budget	Exercice 2021
Dépenses d'exploitation	298 418 €
Recettes d'exploitation	298 418 €
Dépenses d'investissement	72 898 €
Recettes d'investissement	72 898 €

Après examen détaillé et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget Eau 2021.

Fixation du prix de l'eau potable (delib n°2021-04-08)

Monsieur le Maire propose au conseil le maintien du tarif du m3 d'eau potable pour l'année 2021.

- 2,45 € pour les consommations inférieures ou égales à 100 m3
- 2,35€ pour les consommations supérieures à 100m3
- 7,50€ pour 6 mois d'abonnement (compteur).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas réviser les tarifs en vigueur.

Transfert de la compétence « Mobilité. » à la CCHS (delib n°2021-04-09)

Monsieur le Maire expose au conseil les modalités du Transfert de la compétence Mobilité à la CCHS. Considérant la loi d'orientation des mobilités (dite LOM) du 24 décembre 2019, visant la mise en place d'un nouveau cadre de gouvernance en matière de mobilité, et considérant la délibération n°2021-26 en date du 18 février 2021 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Somme valide le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité à la Communauté de Communes de la Haute Somme, le conseil municipal doit se prononcer sur le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité à la Communauté de Communes de la Haute Somme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement sur le transfert de la compétence.

Mise en place de la garderie à l'école (barème) (delib n°2021 -04-10)

Monsieur le Maire a été sollicité par des parents au sujet d'une garderie le soir. Après avoir consulté Messieurs les Maires de Feuillères et d'Hem-Monacu, et après explication de Mme Mauger, adjointe déléguée aux écoles qui précise que les parents devront être ponctuels à 17h30 pour la récupération des enfants, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir une garderie de 16h30 à 17h30 au tarif de 1€ de ramener le barème de la garderie du matin au même tarif d'1€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place de ce service.

Division parcellaire ZN°113 (delib n°2021-04-11)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mener les démarches administratives nécessaires en vue de la cession de parcelle sur la parcelle ZN°113.

Après examen et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches.

Déclassement de voies (délib n°2021-04-12)

Monsieur le Maire expose la situation des deux sentiers « La Ruelle » et « la rue de l'Abreuvoir » en précisant qu'ils se situent dans l'emprise des terrains de particuliers depuis plus de 40 années et font cependant encore partie du domaine public communal. Il convient préalablement à toute cession d'en prononcer le déclassement et de l'intégrer au domaine privé de la Commune. L'article L.141.3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de circulation assurées par ces voies.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de constater la désaffectation des sections concernées, d'en prononcer le déclassement, d'autoriser la mairie à signer tous les documents qui seraient nécessaires à

l'effectivité du dit classement et de laisser le cas échéant au compte de la commune les frais relatifs au nouveau classement cadastral.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve le déclassement des voies.

Admission en non valeur (délib n°2021-04-13)

Monsieur le Maire informe que les services du Trésor Public ont transmis un état de produits à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non valeur, dans le budget de l'Eau. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances de factures d'eau pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant des titres à admettre en non valeur s'élève à 1037,56 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'admettre en non valeur cette somme.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire expose que par souci d'économie la commune met fin à la location du garage situé rue de Maurepas, propriété de Monsieur Walocha, dans lequel est stationné le camion de la commune. Des travaux de gravillonnage ont amélioré l'accès au garage de la salle polyvalente ce qui permet désormais de garer le camion.
La location prendra fin du deuxième trimestre 2021 en accord avec le propriétaire et la propriété de Monsieur Walocha sera remise dans l'état initial avant la restitution du local.
- Monsieur le Maire porte lecture d'un courrier de Madame la Préfète de la Somme en date du 19 Mars 2021 au sujet d'un arrêté préfectoral autorisant la société Sanamethan à exploiter une unité de méthanisation de matières organiques sur le territoire de Vraignes –en –Vermandois, consultable sur le site internet de la préfecture de la Somme pendant une durée de quatre mois.
- Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal un courrier de Madame la Préfète de la Somme concernant une autorisation temporaire de travaux. En effet, la société du canal Seine Nord Europe (SCSNE) envisage de réaliser des travaux temporaires qui consistent à des sondages géotechniques et des diagnostics d'archéologie préventive, au droit du futur pont-canal de la Somme et qui nécessitent des travaux en lit majeur et mineur de la Somme ainsi que la réalisation d'une piste d'accès en partie en zone humide, sur le territoire des communes de Cléry –sur-Somme et Péronne. Cet arrêté est affiché en mairie et est consultable sur le site internet de la préfecture de la Somme pendant quatre mois.
- Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le renouvellement de la convention de location d'un garage sis rue Fenaille, à côté de l'école, à Monsieur Christian Delville.

Le conseil municipal donne son accord au renouvellement de la convention.

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal le devis des travaux des berges du Marais de Buscourt réalisé par l'entreprise Aqua Clean SASU.

Le conseil municipal apporte un avis favorable aux travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt- et-une heure dix minutes.